

Dreiländer Magazin in Baden - Elsass - Schweiz

[Home](#)[News](#)[Baden](#)[Elsass](#)[Schweiz](#)[Datenschutz](#)[Impressum](#)[Kontakt](#)

MAGAZINE DES TROIS PAYS POUR BADEN-ALSACE-SUISSE

EDITION SEPTEMBRE 2019



MAGAZINE DES
TROIS PAYS
BADEN-ALSACE-SUISSE

DATE DE
L'EDITION
10.09.2019

MARCKOLSHEIM – UN LIEU POUR LES ENTREPRENEURS

SOMMAIRE DE CETTE EDITION

Fâcheuse escroquerie en Alsace ?

Une décision du « Tribunal de Grande Instance » de Colmar a mis fin à un scandale en Alsace. Pendant des années, la commune de Marckolsheim a vendu à bas prix des terrains dans la zone artisan et a attiré un grand nombre d'entrepreneurs du pays et de l'étranger. Voir également l'article « [Blocus en Alsace](#) » du *Badische Zeitung* - 23.2.2012)

Après que des entrepreneurs ont construit sur le terrain acquis auprès de la commune et ont réalisé leurs investissements, certains d'entre eux ont eu un réveil désagréable. Frédéric Pfliegersdoerffer, maire de la commune de Marckolsheim, et Jean-Marie Sonnenmoser, avocat de la commune, ont exproprié les entrepreneurs en annulant le contrat de vente avec la commune. La commune a simplement justifié cela en déclarant que « l'utilisation de la propriété commerciale n'était pas conforme à la réglementation », selon la justification habituelle.

La commune a appliqué la procédure en question dans plusieurs cas. La commune n'a remboursé que la valeur du terrain moins une pénalité de 10 % à l'acheteur du terrain.

Les investissements dans le développement, la construction de bâtiments et d'infrastructures n'ont pas été compensés par la commune.

Pour les investisseurs, cela signifiait des dommages élevés de l'ordre de six chiffres, soit plus de dix fois le prix du terrain. Les entreprises régionales de construction ont bénéficié de ce « favoritisme », les biens immobiliers ont été repris par la commune après l'expropriation pratiquement gratuitement.

Un entrepreneur allemand qui a investi à Marckolsheim est tombé dans ce piège. Il n'était pas très satisfait. Après plus de dix ans d'action en justice au travers de plusieurs instances, il a obtenu gain de cause devant le tribunal français de grande instance de Colmar.

En 2004, il a acheté à la commune de Marckolsheim le terrain à un prix intéressant dans la zone industrielle. En 2009, il avait vendu le terrain et la maison construite sur celle-ci à une société sanitaire française par le biais d'un contrat notarié. L'acheteur a été contacté par le maire (photo de droite) et soumis à une forte pression. Bien que l'acheteur intimidé ait voulu absolument acheter la propriété à un prix intéressant, il a annulé le contrat de vente.

« C'était incroyable pour moi que l'acheteur potentiel ait été contacté de manière aussi pressante. Cela aurait été positif pour la commune si une entreprise sanitaire du village voisin s'était installée », a déclaré l'entrepreneur allemand.

Le maire de la commune a maintenu sa pratique lucrative d'« expropriation ». En mai 2019, le tribunal a décidé que cette pratique était illégale. La commune a été condamnée et doit

Details

Blocus en Alsace

Le « badische Zeitung » en a parlé.

Lisez ici l'article du « Badische Zeitung » du 23.02.2012...

[Plus d'infos](#)

Annulation du contrat

Le courrier de la commune

Courrier de la commune au propriétaire foncier annonçant que le contrat de vente est annulé et qu'il est exproprié...

[Plus d'infos](#)

Discours du maire

Le journal DNA en a parlé.

Dans le journal DNA, le maire annonce publiquement qu'il va attaquer et exproprier plusieurs propriétaires fonciers...

[Plus d'infos](#)